

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE: INTRODUCTION LINUX

(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 75 31 96 U 21 V1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2002
sur avis conforme de la Commission de concertation

INFORMATIQUE : INTRODUCTION LINUX

(Convention : C.P.N.A.E.)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité doit permettre à l'étudiant de découvrir et d'installer une distribution du système d'exploitation Linux et ses fonctionnalités de base.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Conformément à l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 novembre 1991 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1, en son article 6, les capacités préalables requises de l'unité de formation se limitent à la référence à des exigences administratives ou réglementaires.

Dans le cadre de cette unité, les participants devront répondre à l'obligation légale de formation imposée par la Convention collective du 05 mai 1999 de la Commission paritaire 218 et satisfaire aux conditions d'admission négociées entre les partenaires à savoir :

- ◆ avoir une connaissance de base du fonctionnement d'un ordinateur personnel;
- ◆ pouvoir utiliser les fonctionnalités de base d'un logiciel graphique d'exploitation.

ou avoir suivi dans le cadre de cette convention l'unité de formation « Informatique – Introduction PC / système d'exploitation Windows/Mac (convention CP.N.A.E.) »

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'informatique : système d'exploitation	CT	S	10
3.2. Part d'autonomie			02
Total des périodes			12

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- ◆ de situer la place de Linux parmi les systèmes d'exploitation :
notion de système d'exploitation multi-utilisateurs, multi-tâches, multi-plateformes, ...
les logiciels libres, le mouvement Open-Source, la licence GPL, ...
les distributions de Linux, leurs caractéristiques communes et particulières, ...;
- ◆ d'installer et de configurer une distribution de Linux :
le matériel compatible et les pilotes disponibles, les méthodes d'installation, création de partitions et installation en multi-boot, la cohabitation Windows-Linux, la configuration du matériel et des périphériques, ...
- ◆ de distinguer et de gérer les utilisateurs, leur login, leur mot de passe, leurs droits d'accès, ... ;
- ◆ de démarrer et d'arrêter le système ;
- ◆ d'utiliser les fonctionnalités du système de gestion de fichiers (répertoires, points de montage, arborescence,...) ;
- ◆ d'appréhender la notion de processus et de gérer les processus ;
- ◆ d'utiliser un environnement graphique de bureau (KDE , p. ex.)
- ◆ de décrire et d'utiliser des applications de base fournies avec la distribution installée, ;
- ◆ utiliser l'aide en ligne et la documentation.

5. CAPACITES TERMINALES

Dans le cadre de la convention et vu le nombre limité de périodes, les capacités terminales ne seront pas évaluées formellement dans le cadre de ce dossier pédagogique : l'évaluation pourra être exclusivement formative.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra prouver une expérience actualisée et professionnelle dans l'utilisation quotidienne du logiciel d'exploitation Linux.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Conformément aux dispositions de la convention, un étudiant par poste de travail et un maximum de 15 étudiants par groupe.